



RAPPORT DU JURY

2
0
2
1

Concours de Rédacteur Territorial



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU CONCOURS.....	2
1.1. Calendrier.....	2
1.2. Nombre de postes ouverts	2
1.3. Composition du jury.....	2
2. PROFIL DES CANDIDATS.....	3
2.1. Répartition Géographique	3
2.2. Répartition Femmes/Hommes	3
2.3. Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4. Préparation des candidats	4
2.5. Niveau d'études	4
3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	5
3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité	5
3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite	5
3.3. Résultats de l'épreuve écrite	5
4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION	6
4.1. Nature de l'épreuve orale d'admission	6
4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale	7
4.3. Résultats de l'épreuve orale	7
5. OBSERVATIONS DU JURY	7

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour les Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne . Le nombre de postes ouverts est de 169, ces derniers sont répartis comme suit : 71 pour le concours externe, 84 pour le concours interne et 14 pour le troisième concours.

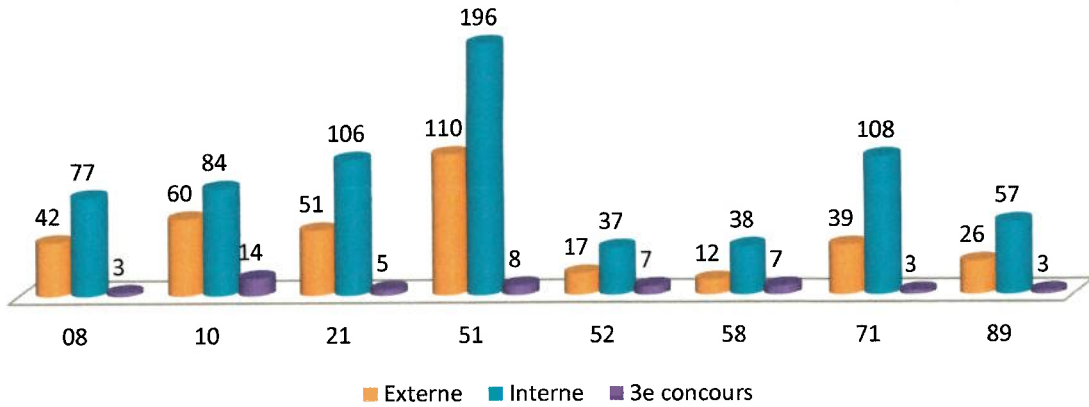
1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
<i>Madame Anny DESSOY</i>	<i>Maire de Les Mesneux, Présidente du Jury</i>	<i>Monsieur Aurélien BELIN</i>	<i>Attaché Principal, Responsable du pôle statut et carrières au Centre de Gestion de l'Aube (10)</i>	<i>Monsieur Emmanuel BEHR</i>	<i>Attaché Principal, Responsable des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse (55)</i>
<i>Monsieur Christian BARTHEN</i>	<i>Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avoird (57)</i>	<i>Monsieur Pierrick LOZE</i>	<i>Administrateur Territorial, Directeur de la Maison de Région de Châlons en Champagne</i>	<i>Madame Manon MINARY</i>	<i>Attaché, Chargée de Missions Ressources Humaines au Conseil Départemental du Doubs (25)</i>
<i>Madame Françoise DROUIN</i>	<i>Adjointe au maire de Saint Germain la ville</i>	<i>Madame Valérie RUBIS</i>	<i>Rédacteur Principal de 2^e classe, Responsable des Ressources Humaines à la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, Représentante de la CAP B</i>	<i>Monsieur Patrick PETITEAUX</i>	<i>Retraité du cadre d'emploi des Attachés Hors classe, ancien Directeur d'un Etablissement Public Communal</i>
<i>Monsieur Patrice VALENTIN</i>	<i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay, Membre du CRO du CNFPT Grand Est</i>	<i>Madame Laurence STURM</i>	<i>Ingénieur Principal, Responsable du Service et Conseiller de Prévention à la Mairie d'Asnières sur Seine, Représentante du CNFPT (92)</i>	<i>Madame Angélique THIERRY</i>	<i>Attaché, Chargée d'accompagnement des parcours professionnels au Conseil Départemental de la Meuse</i>

2. PROFIL DES CANDIDATS

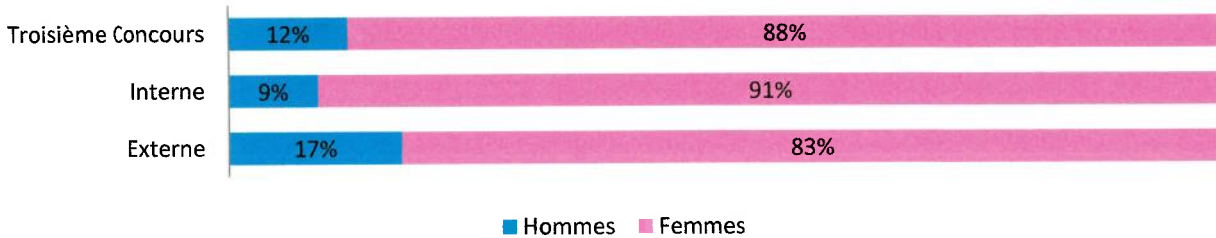
2.1. Répartition Géographique

Répartition pour les départements conventionnés

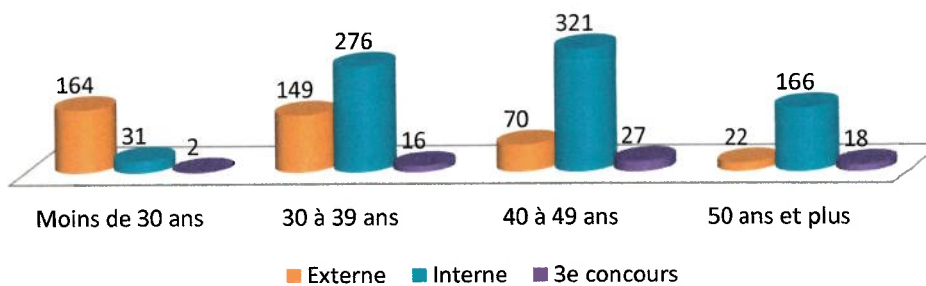


Les candidats issus de départements extérieurs à la zone de conventionnement sur
 Concours Externe : 48 sur 405 candidats inscrits,
 Concours Interne : 91 sur 794 candidats inscrits,
 Troisième concours : 13 sur 63 candidats inscrits.

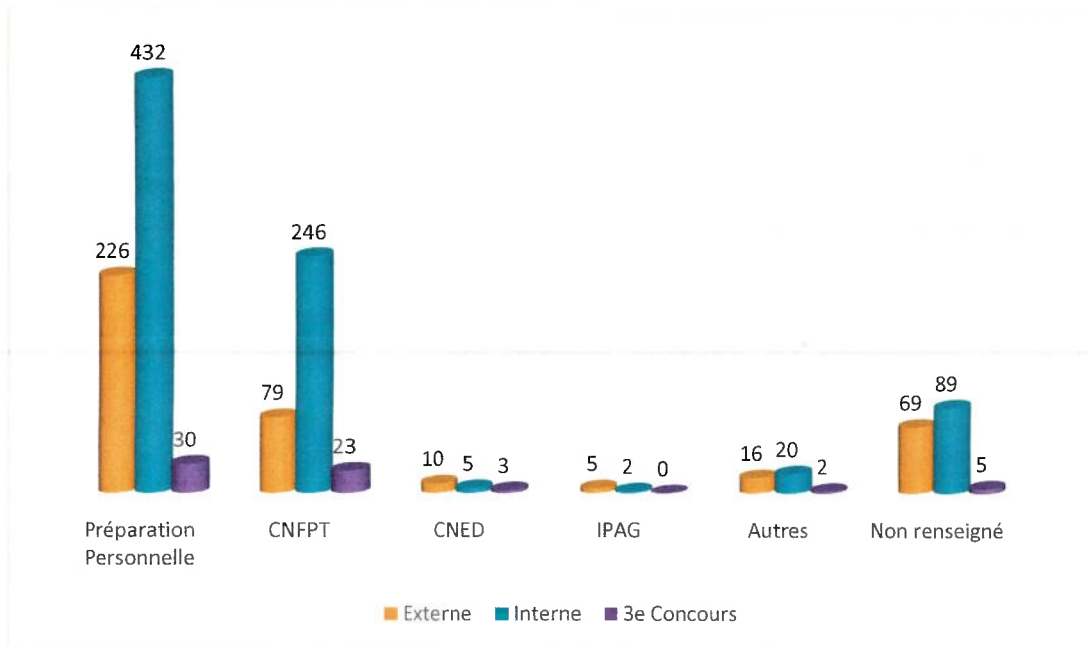
2.2. Répartition Femmes/Hommes



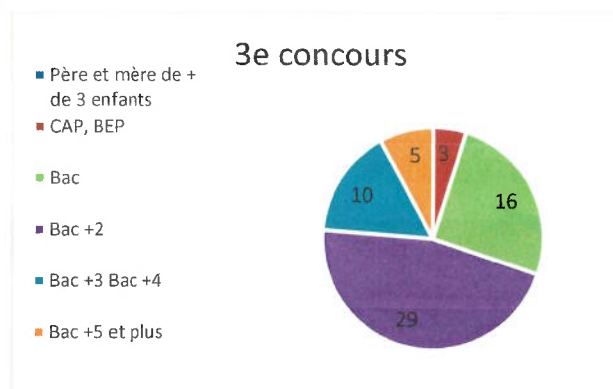
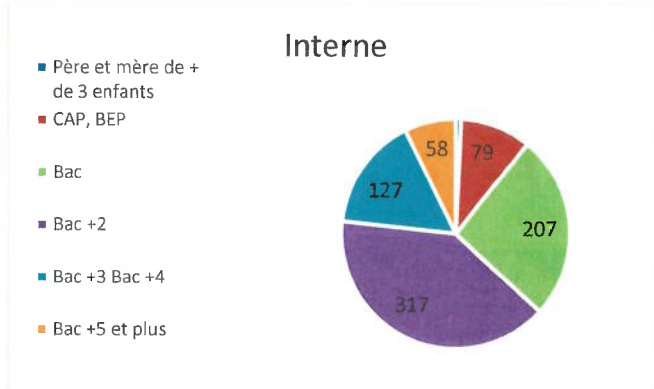
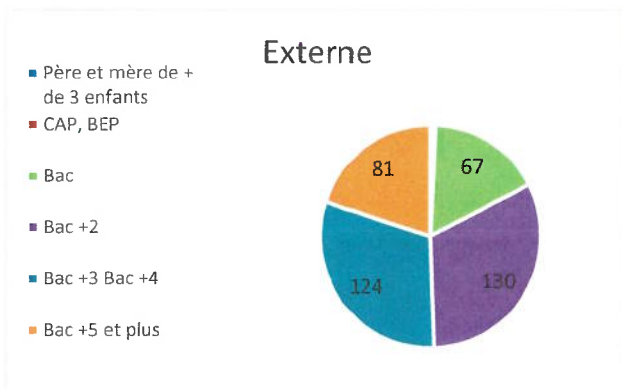
2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



2.5. Niveau d'études



3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le concours externe des rédacteurs comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1).

2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne de recrutement des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le troisième concours des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité comprend la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Les sujets de la session 2022 du concours/examen sont disponibles sur le site internet

<https://51.cdgplus.fr/concours-examens/annales/>

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 14 octobre 2021, sur 4 sites (2 sites de droit commun et 2 pour les candidats en situation de handicap) : au Capitole, au Comité du Tourisme et à l'annexe du Centre de Gestion situés à Châlons en Champagne, ainsi qu'au Parc des Expositions de Macon.

	Externe	Interne	3 ^e concours
Nombre d'admis à concourir	405	794	63
Nombre de présents à l'épreuve écrite	220	571	48
Absentéisme en %	45,68%	28,09	23,81%

3.3. Résultats des épreuves écrites

- Externe

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 8,00/20

	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
Questions sur un domaine	0,38	16,00	93	/
Rédaction d'une note	2,50	18,00	9	/
Moyenne	2,44	15,00	/	81

- Interne

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 11,00/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
0,00	17,00	55	121

- Troisième concours

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 10,00/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
3,00	16,25	2	22

26 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat, signe distinctif ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- ✓ Copies non cachetées ;
- ✓ Utilisation de plus d'une couleur pour composer ;
- ✓ Utilisation du crayon de papier ;
- ✓ Lignes tracées ;
- ✓ Copie coupée en deux par le candidat ;
- ✓ Adresse fictive sur la copie ;
- ✓ Sujet rendu avec la copie ;
- ✓ Date fictive indiquée sur la copie ;
- ✓ Commune fictive indiquée sur la copie ;
- ✓ Encadré dans la composition

4. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

4.1. Nature des épreuves orales d'admission

L'épreuve d'admission du concours externe se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du concours interne se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du troisième concours consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de la Maison de la Région à Châlons-en-Champagne, du 3 au 7 Janvier 2022.

	Externe	Interne	Troisième concours
Nombre de postes	71	84	14
Nombre de candidats admissibles	81	121	22
Nombre de présents à l'épreuve orale	79	118	22
Absentéisme en %	2,47%	2,48%	0

4.3. Résultats des épreuves orales

- Externe

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,04 / 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
4,00	17,00	3	45

- Interne

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,75/ 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
6,00	18,50	0	103

- Troisième concours

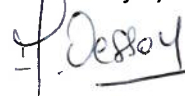
Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,75/ 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
8,00	17,00	0	20

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les candidats doivent davantage se préparer aux exigences des épreuves orales, leur présentation doit être mieux structurée et préparée. D'une manière générale, les membres du jury ont constaté un manque de curiosité, les candidats sont trop restreints sur leur domaine d'activités et dans leur collectivité. Il faut davantage s'intéresser à l'ensemble de l'environnement territorial et à la vie civique et citoyenne.

La Présidente du jury



Madame Anny DESSOY
Maire de LES MESNEUX